

COMMUNIQUE



Le 04 avril 2014

Groupe Eurotunnel SA confirme son éligibilité au PEA-PME

Groupe Eurotunnel SA, coté au compartiment A de NYSE Euronext, confirme son éligibilité au dispositif PEA-PME des ETI cotées sur Euronext. La dénomination PEA (plan d'épargne en actions)-PME concerne une forme de compte-titres de droit français. Cette éligibilité est conforme au décret n°2 014-283 d'application du 4 mars dernier.

A cette occasion, Groupe Eurotunnel a intégré l'indice CAC®PME, lancé par Euronext, qui suit les performances de 20 à 40 entreprises françaises éligibles au PEA PME.

L'éligibilité de la société permet d'intégrer les actions Groupe Eurotunnel au sein de comptes PEA-PME, dispositif bénéficiant d'avantages fiscaux (pour les résidents français) dédiés à l'investissement dans les valeurs européennes à l'instar d'un PEA traditionnel.

En pratique, dans le cadre du PEA-PME, l'investisseur capitalisera ses plus-values en totale franchise d'impôts, à condition qu'il respecte la détention minimum de cinq ans du PEA-PME. Le plafond est fixé à 75 000 euros.

Le PEA-PME a pour objectif de favoriser l'investissement de l'épargne nationale en actions et de créer un nouvel instrument pour le soutien au financement des PME-et ETI.